

Directeur(trice) en charge de la stratégie, des coopérations territoriales et/ou de la coordination du GHT

Accompagner la définition et la mise en œuvre, en lien avec la gouvernance, de la stratégie au sein de l'établissement et du territoire et/ou du groupement hospitalier de territoire.

MANAGEMENT, GESTION ET AIDE À LA DÉCISION

MANAGEMENT STRATÉGIQUE

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 6 (Licence)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH

Directeur(trice) en charge de la stratégie, des coopérations territoriales et/ou de la coordination du GHT (XXXX)

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Conseil aux chefs d'établissement et aux équipes de direction concernant les choix, les projets, les activités du domaine d'activité
- Coordination, élaboration et suivi des contrats de pôle, notamment inter établissements
- Coordination, élaboration et suivi des conventions de coopération avec les partenaires extérieurs
- Coordination, élaboration et suivi des documents stratégiques de l'établissement (projet d'établissement, contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, etc.)
- Elaboration, gestion et suivi des dossiers d'autorisation et des visites de conformité et d'inspection des activités et équipements
- Impulsion et conduite des projets stratégiques, intégrant innovation, efficience des services, responsabilité sociétale et l'impact de l'établissement en matière de développement durable
- Participation à la coordination, élaboration et suivi du projet médical et soignant partagé
- Participation au dialogue de gestion
- Participation aux gardes de direction
- Pilotage et accompagnement de la mise en place de filières de prise en charge sur le territoire ou le GHT
- Réalisation du diagnostic stratégique et territorial de l'offre de soin, des besoins de santé et d'accompagnement de la population, et anticipation des évolutions dans un environnement pouvant être concurrentiel
- Reporting au chef d'établissement des informations stratégiques ou sensibles
- Suivi de la mise en place des fonctions supports mutualisées ou du travail en synergie des directions du territoire

- Suivi des principaux indicateurs de gestion
- Suivi et préparation des instances GHT et spécifiques en interne

SAVOIR-FAIRE

- Animer et développer un réseau professionnel
- Animer la dynamique territoriale
- Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné
- Argumenter, négocier et convaincre dans une relation de confiance
- Concevoir, piloter et évaluer un projet/un processus relevant de son domaine de compétence
- Construire, utiliser et évaluer des outils de pilotage (critères, indicateurs/tableau de bord)
- Diagnostiquer la situation stratégique de l'établissement dans son territoire (positionnement concurrentiel et réponse aux besoins de la population)
- Evaluer, motiver et favoriser le développement des compétences professionnelles de ses collaborateurs
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles
- Gérer ses émotions
- Piloter, animer/communiquer, motiver une ou plusieurs équipes
- Traduire les orientations en plans d'actions et en assurer le suivi régulier

CONNAISSANCES REQUISES

- Communication/relations interpersonnelles
- Conduite de projet
- Droit hospitalier et des établissements médico-sociaux
- Enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux
- Gestion administrative, économique et financière
- Management
- Numérique
- Organisation et fonctionnement des institutions, établissements et acteurs de santé du territoire
- Organisation et fonctionnement interne de l'établissement
- Santé publique
- Stratégie et organisation / conduite du changement

FORMATION

Niveau 6 ou supérieur

Voie d'accès principale : Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)

STATUT ET ACCÈS

Catégorie A - encadrement supérieur

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

RELATIONS PROFESSIONNELLES

- Chefs d'établissement, équipes de direction, présidents de commission médicale d'établissement (CME) / commission médicale de groupement (CMG), présidents de CSIRMT de territoire, chefs de service et de pôle, cadres supérieurs de santé, encadrement non soignant
- Agence Régionale de Santé, agences diverses (agence de la biomédecine, autorité de sûreté nucléaire, etc.)
- Etablissements publics et privés de santé ou médico-sociaux du territoire
- Elus, professionnels de santé en ville et leurs représentants
- Dispositifs de coordination des professionnels de santé

STRUCTURES

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
 - Collectivité territoriale
 - Entreprise
 - Entreprise publique/établissement public
-

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Directeur\(trice\) d'établissement de santé](#)
 - [Directeur\(trice\) d'établissement social et médico-social](#)
-

<http://metiers.anfh.fr/Directeur%28trice%29%20en%20charge%20de%20la%20strat%C3%A9gie%2C%20des%20coop%C3%A9rations%20territoriales%20et/ou%20de%20la%20coordination%20du%20GHT%20%28XXXX%29>